

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

| | |
|------------------|--|
| 4 février 2008 | Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 4 février 2008 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire. |
| Présences | Sont aussi présents, les conseillers suivants : Martin Landreville, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Richard Désourdy, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau. |
| Autres présences | La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal Luc Marchessault et cinq citoyens sont aussi présents. |

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire Réal Pelletier ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

1. Prière

ADMINISTRATION

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2008
4. Comptes du mois payés et à payer
5. Adoption d'un règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers
6. Taxes à recevoir / Vente pour taxes
7. Autres comptes à recevoir
8. Autorisation d'effectuer des placements
9. Colloque Vision Brome-Missisquoi 2008-2014
10. Offre d'emploi pour remplacer Mélanie Bélisle durant son congé de maternité
11. Brochure de formation pour les élus
12. Séminaire sur le développement immobilier responsable

SECURITÉ PUBLIQUE

13. Rapport du chef pompier
14. Invitation au colloque sur la sécurité civile 2008
15. Rapport des activités de la S.Q. pour les mois d'octobre et novembre 2007

VOIRIE MUNICIPALE

16. Rapport de l'inspecteur municipal
17. Rémunération de Jacques Pelletier
18. Modification et installation du chasse-neige sur le Ford F-550 2001
19. Boîtes aux lettres et vitesse
20. Offre de contrat de fauchage le long des routes de juridiction provinciale
21. Visibilité aux intersections des routes municipales avec le réseau routier sous la responsabilité du MTQ
22. Conteneur au garage municipal

HYGIENE DU MILIEU

23. Remplacement des couvercles des bacs gris pour le recyclage
24. Plan d'action 2008 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
25. Offre d'emploi pour continuer l'inspection des installations sanitaires
26. Forum «Protégeons notre héritage»

URBANISME ET ZONAGE

27. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
28. Adoption d'un projet de règlement concernant l'abattage d'arbres
29. Demande à la C.P.T.A.Q. de Bois Champigny Inc. pour une coupe d'érables dans une érablière
30. Audition à la C.P.T.A.Q. pour le dossier de Maxime Nadeau
31. Plainte concernant le 146 rue Charles
32. Adhésion de l'inspecteur à la C.O.M.B.E.Q.

LOISIRS ET CULTURE

33. Versement de la subvention pour le «Le Conservatoire hors les murs»
34. Bourses d'étude
35. Lettre d'appui au Carrefour culturel
36. Demande de réservation de fonds par le Comité du Carrefour Culturel
37. Programme « Soutien aux Évènements 2008 » du CLD Brome-Missisquoi
38. Appel de projets : Fonds culturel de la MRC de Brome-Missisquoi
39. Demande d'autorisation pour l'évènement CCLACC (Circuit cycliste du Lac Champlain)
40. Appui au projet de la Maison Au Diapason

AFFAIRES EXTERIEURES

- 41. Rapport de la MRC
- 42. Demande de résolution d'appui au projet de train Montréal-Sherbrooke du député Christian Ouellet
- 43. Demande de rencontre par la CBVBM
- 44. Consultation publique pour une révision de la Loi sur les biens culturels
- 45. Divers -
-
-
- 46. Levée

08-02-017 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉ

08-02-018 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 janvier 2008 et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2008 soit adoptés tel que rédigés et lus par les membres du Conseil.

ADOPTÉ

4. **COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN JANVIER 2008 : **12 389.05 \$**

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2008 :

| | | |
|---------|--------------------------------------|----------|
| C800039 | Salle de Quilles des Frontières | 950.00 |
| C800040 | Petite Caisse | 166.18 |
| I080001 | Receveur général | 1 266.25 |
| I080002 | Ministre du Revenu | 3 071.31 |
| I080003 | Telus | 470.49 |
| I080004 | Bell mobilité pagette | 206.70 |
| I080005 | Hydro-Québec | 42.18 |
| I080006 | Hydro-Québec | 155.95 |
| I080007 | Hydro-Québec | 85.19 |
| I080008 | Hydro-Québec | 41.66 |
| I080009 | Hydro-Québec | 136.86 |
| I080010 | Hydro-Québec | 497.30 |
| I080011 | Hydro-Québec | 146.42 |
| I080012 | Hydro-Québec | 261.62 |
| I080013 | Hydro-Québec | 259.25 |
| I080014 | Bell Internet Haute Vitesse Affaires | 78.96 |
| I080015 | Bell Internet Haute Vitesse Affaires | 67.67 |
| I080016 | Bell Canada | 227.89 |
| I080017 | Bell Canada | 87.21 |
| I080018 | Bell Canada | 242.78 |
| I080019 | Hydro-Québec | 26.91 |

Total des comptes payés **8 488.78 \$**

LISTE DE COMPTES À PAYER :

| | | |
|---------|--|-----------|
| C800041 | Colette Litjens | 165.51 |
| C800042 | Luc Marchessault | 732.50 |
| C800043 | Jacques Pelletier | 140.00 |
| C800044 | CMP Mayer inc. | 400.70 |
| C800045 | Laboratoire d'analyses S.M. inc. | 1 545.75 |
| C800046 | M.R.C. de Brome-Missisquoi | 950.00 |
| C800047 | Régie Intermu. Élimination Déchets Solides | 2 249.40 |
| C800048 | Christiane Dubé | 108.00 |
| C800049 | Arlette Arpin | 78.00 |
| C800050 | Techno-Contrôle 2000 inc. | 361.22 |
| C800051 | Pétrole Dupont | 1 981.29 |
| C800052 | Propane du Suroît | 2 229.87 |
| C800053 | Aquatech société de gestion de l'eau inc. | 1 305.29 |
| C800054 | Station Service St-Armand | 4 137.56 |
| C800055 | Graymont | 1 984.44 |
| C800056 | Nopac Environnement | 7 717.53 |
| C800057 | Équipement Laguë Pike-River inc. | 16.40 |
| C800058 | Société Canadienne des Postes | 153.98 |
| C800059 | Fédération Québécoise des municipalités | 30.63 |
| C800060 | Maxime Poirier | 112.50 |
| C800061 | Papeterie Coupal (2006) inc. | 118.14 |
| C800062 | Les machineries Tenco Ltée | 1 133.72 |
| C800063 | CDS Produits de Bureau inc. | 111.70 |
| C800064 | L.Bourgea & Fils inc. | 128.33 |
| C800065 | J.O. Lévesque Ltée | 11.11 |
| C800066 | J.A. Beaudoin Construction Limitée | 778.55 |
| C800067 | Soudure Robert Brault inc. | 78.41 |
| C800068 | Deragon Auto Cité inc. | 221.76 |
| C800069 | Rainville Automobile (1975) inc. | 241.90 |
| C800070 | École Notre-Dame-de-Lourdes | 50.00 |
| C800071 | Les installations électriques S.E. inc. | 158.03 |
| C800072 | Philipsburg Transit Ltée | 106.97 |
| C800073 | Paradis, Lemieux, Francis, Avocats | 205.71 |
| C800074 | Isotech Instrumentation inc. | 245.22 |
| C800075 | Équipement Medical Rive-Nord inc. | 59.11 |
| C800076 | Acklands Grainger inc. | 2 819.65 |
| C800077 | Service Sanitaires G. Campbell inc. | 135.45 |
| C800078 | P.A. Le Riverain-Bedford | 167.01 |
| C800079 | L'Homme et Fils | 177.28 |
| C800080 | Camp de Jour de Bedford | 535.00 |
| C800081 | Location Florabec inc. | 319.11 |
| C800082 | G.E.S.T.I.M | 401.44 |
| C800083 | Atelier Mécanique Mobile de l'Estrie | 1 922.21 |
| C800084 | Les Équipements G. Comeau inc. | 140.70 |
| C800085 | Ville de Cowansville | 803.00 |
| C800086 | Emco Corporation | 1 803.71 |
| C800087 | Armand Duhamel & Fils inc. | 34.53 |
| C800088 | Groupe Maska inc. | 60.71 |
| C800089 | Cargill Limitée M2098 | 11 637.41 |
| C800090 | Würth Canada Limitée | 115.71 |
| C800091 | APM Diesel 1992 inc. | 3 342.03 |
| C800092 | Société d'Agriculture de Missisquoi | 500.00 |
| C800093 | Créations Marthe Petit | 162.00 |
| C800094 | Société Mutuelle de Prévention inc. | 342.58 |
| C800095 | Nathalie Quilliams | 22.72 |
| C800096 | Le Clan Benoit du Rocher Noir | 9.91 |
| C800097 | Swennen Bernadette | 120.00 |

Total des comptes à payer 55 621.39 \$

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

Directrice générale

08-02-019

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : Les comptes ci-haut mentionnés au montant de 12 389.05 \$, de 8 488.78 \$ et de 55 621.39 \$ soient acceptés et payés, ainsi que les factures suivantes :

- Goldstar Products Inc. : 1 045.54 \$ US - Liquid De-Icer
- Réal Pelletier : 91.67 \$ cellulaire du maire

ADOPTÉ

08-02-020

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Clément
et résolu

QUE : la facture no. 15013212 de BPR-Infrastructure inc., pour une partie de la préparation du plan d'intervention destiné au MAMR dans le cadre du remboursement de la taxe d'accises, au montant de 2 229.29 \$, soit payée à même le surplus accumulé;

QUE : la facture no. 25897 de Propane du Suroît, pour la fourniture, l'installation et le branchement d'un chauffe-eau à la caserne, au montant de 1 918.87 \$, soit payée à même le surplus accumulé;

QUE : les factures nos. 2999811, 3021090, 3021134, 3021461 et 3030388 de J.O. Lévesque Ltée, totalisant 3 418.86 \$, pour la fourniture de matériaux servant à l'agrandissement de l'abri à sel, soient payées par le surplus accumulé;

QUE : la facture no. 15821 de Les Entreprises Électriques Bedford Inc. au montant de 1 138.17 \$, pour l'installation d'un système d'alarme au chapiteau, soit payée par le surplus accumulé;

QUE : la facture no. 15846 de Les Entreprises Électriques Bedford Inc. au montant de 999.02 \$ soit payée comme suit :

- Connection pour le chauffe-eau de la caserne : 656.53 \$ par le surplus accumulé
- réparation de luminaires de rues : 342.49 \$ par le poste budgétaire 02.340.00.521

QUE : la facture no. 15876 de les Entreprises Électriques Bedford Inc. au montant de 441.32 \$, pour la connection du chauffe-eau de la caserne, soit payée par le surplus accumulé;

QUE : la facture no. 519 de Installation JRR au montant de 3 295.95 \$ soit payée comme suit :

- installation de 3 opérateurs de porte du garage municipal : 3 098.42 \$ par le poste budgétaire 72.320.00.716;
- entretien des portes du garage municipal : 197.53 \$ par le poste budgétaire 02.320.00.532.

ADOPTÉ

08-02-021

5. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : La municipalité adopte le règlement numéro no. 80-08 RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT No. 80-08

RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

ATTENDU QUE le montant de la rémunération versée au maire et aux conseillers (ères) est déterminé par dispositions générales de la Loi ;

ATTENDU QUE pour ces raisons, le Conseil de la Municipalité de Saint-Armand est d'opinion que le maire et les conseillers (ères) doivent recevoir une rémunération supérieure à celle mentionnée dans la Loi ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Marielle Cartier lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le sept (7) janvier 2008;

EN CONSÉQUENCE, par la résolution no.08-02-021, le présent règlement est adopté et le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 : La rémunération proposée du maire est de 4 832.26\$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 2 416.14\$ et celle d'un(e) conseiller (ère) est de 1 610.86\$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 805.42\$.

ARTICLE 2 : La rémunération du maire et des conseillers (ères) est payable trimestriellement, soit lors des séances ordinaires de mars, juin, septembre et décembre.

ARTICLE 3 : Le présent règlement a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ARTICLE 5 : Le règlement portant le numéro 70-07 est par le présent règlement abrogé.

08-02-022

6. TAXES À RECEVOIR / VENTE POUR TAXES

La liste des taxes à recevoir au 31 janvier 2008 est déposée par la directrice générale.

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE: La directrice générale, conformément à l'article 1022 du Code municipal, soit ordonnée de transmettre à la M.R.C. de Brome-Missisquoi, dans les délais prévus, la liste des immeubles affichant un solde de taxes municipales 2006 qui devront être vendus pour le montant des taxes et intérêts, comme suit :

| PROPRIÉTÉ DE : | TAXES ET INTÉRÊTS DUS AU 31 JANVIER 2008 |
|------------------------------------|---|
| 9142-3897 Québec inc. Lot 140-P | 1 119.99 \$ |
| Bouchard Alain Lot 59 | 67.83 \$ |
| Bruehl Gottfried Lot 184-P | 88.06 \$ |
| Cardinal Jacques Lot 106-P | 1 939.68 \$ |
| Chalifoux Nathalie Lot 158 | 2 631.93 \$ |
| Dufresne François Lot 50-9 | 533.29 \$ |

| | |
|--|-------------|
| Entreprise M G de Guy Ltée Lot 22-P | 294.41 \$ |
| Ferme Girardet & Fils inc. Lot 373-P | 65.48 \$ |
| Gascon Pierrette Lots 103-P | 1 393.70 \$ |
| Godin Louise & St-Laurent Louise Lot 169-P | 1 463.23 \$ |
| Hanley Raymond Allen Lot 2-P | 983.96 \$ |
| Juretic Manuella Sigrid Lots : 49-162 & 161 | 162.23 \$ |
| La Falaise inc. Lots 49-P, 49-1P 49-10-P et als | 615.17 \$ |
| Lacroix Robin Lots 43-P, 44-P | 1 095.42 \$ |
| Lavigueur Huguette Lot 48-P | 5 474.99 |
| Malette Johanne Lot 58 | 880.92 \$ |
| Monette Anthony Lot 162-P | 302.08 \$ |
| Neveu Fernand Lot 123-P | 660.22 \$ |
| Paige Davia Lot 95-P | 1 245.76 \$ |
| Parkinson Sandra Lot 49-63 | 1 143.53 \$ |
| Plouffe Lisa Lot 43-P | 290.27 \$ |
| Robinson Michael Lots 146-P, 149-P, 150-P | 1 136.49 \$ |
| Roy Gilles Lot 50-8 | 467.54 \$ |
| Shufflet Harris & Kevin Lots 329, 330-P, 333-P | 545.63 \$ |
| Viviers Martine Lots 26, 27, 134-P | 2 474.87 \$ |

ADOPTÉ

08-02-023 7. AUTRES COMPTES À RECEVOIR

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Martin Landreville
et résolu

QUE : les factures suivantes soient rayées des comptes à recevoir.

| # FACTURE | NOM | SOLDE |
|-----------|---------------------------|-----------|
| CRF400023 | Adam Jacinthe | 750.00 \$ |
| CRF220104 | Clohosy Martin | 30.00 \$ |
| CRF220156 | Dumoulin Nicole | 30.00 \$ |
| CRF600018 | Dumoulin Nicole | 30.00 \$ |
| CRF100028 | Entreprise MG De Guy Lté | 369.79 \$ |
| CRF400024 | Jothy Anthoine | 750.00 \$ |
| CRF500011 | Marks Malcom | 20.00 \$ |
| CRF100031 | Municipalité St-Sébastien | 120.00 \$ |
| CRF220009 | Municipalité St-Sébastien | 315.00 \$ |
| CRF300082 | Swennen Jacques | 20.00 \$ |
| CRF220081 | Ville de Bedford | 240.00 \$ |

ADOPTÉ

08-02-024 8. AUTORISATION D'EFFECTUER DES PLACEMENTS

Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, soit autorisée à effectuer des placements garantis et rachetables en tout temps (dépôt à terme) en utilisant les fonds du compte opération no. 50094 de la Caisse Populaire de Bedford.

ADOPTÉ

08-02-025 9. COLLOQUE VISION BROME-MISSISQUOI 2008-2014

Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : la conseillère, Marielle Cartier, soit inscrite au Colloque Vision Brome-Missisquoi 2008-2014 qui aura lieu samedi le 23 février 2008 au Centre Euro Spa à St-Ignace-de-Stanbridge au coût de 15 \$.

ADOPTÉ

08-02-026 10. OFFRE D'EMPLOI POUR REMPLACER MÉLANIE BÉLISLE DURANT SON CONGÉ DE MATERNITÉ

Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : une offre d'emploi soit publiée afin de recruter une personne qui remplacera Mélanie Bélisle durant son congé de maternité.

ADOPTÉ

11. BROCHURE DE FORMATION POUR LES ÉLUS

La brochure est transmise aux membres du Conseil.

12. SÉMINAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER RESPONSABLE

Information transmise.

13. RAPPORT DU CHEF POMPIER

Le chef pompier est absent.

14. INVITATION AU COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2008

Aucune participation.

15. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA S.O. POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2007

Une copie du rapport est transmise aux membres du Conseil.

16. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Rien à signaler.

08-02-027

17. RÉMUNÉRATION DE JACQUES PELLETIER

Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : la rémunération de Monsieur Jacques Pelletier soit augmentée à 16 \$ l'heure.

ADOPTÉ

08-02-028

18. MODIFICATION ET INSTALLATION DU CHASSE-NEIGE SUR LE FORD F-550 2001

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Martin Landreville
et résolu

QUE : le chasse-neige et l'aile de côté du Ford F-550 2001 soient changés pour des neufs achetés et installés par APM Diesel 1992 Inc. au coût de 11 957.67 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

08-02-029

19. BOÎTES AUX LETTRES ET VITESSE

CONSIDÉRANT QUE : les membres du Conseil désirent que les vitesses permises sur les chemins de la municipalité soient les plus homogènes possibles;

En conséquence,

Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QU' : une demande soit faite au Ministère des Transports du Québec à l'effet de réduire la vitesse maximum sur le chemin St-Armand à 70 km à l'heure.

ADOPTÉ

20. OFFRE DE CONTRAT DE FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE JURIDICTION PROVINCIALE

L'inspecteur municipal vérifiera l'offre du M.T.Q. Sujet reporté à la séance de mars.

21. VISIBILITÉ AUX INTERSECTIONS DES ROUTES MUNICIPALES AVEC LE RÉSEAU ROUTIER SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MTO

Les fautifs seront avertis par l'inspecteur municipal.

22. CONTENEUR AU GARAGE MUNICIPAL

Prendre les informations requises et ramener à la séance de mars.

08-02-030 23. REPLACEMENT DES COUVERCLES DES BACS GRIS POUR LE RECYCLAGE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Martin Landreville
et résolu

QUE : les couvercles des bacs gris de recyclage soient changés pour un seul couvercle, au coût de 28.25 \$ chacun, taxes incluses.

ADOPTÉ

08-02-031 COMMUNIQUÉ RECYCLAGE

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : un communiqué concernant les nouvelles dispositions du recyclage soit envoyé à tous les résidents.

ADOPTÉ

21H00 PÉRIODE DE QUESTION

Un couvercle sera commandé pour remplacer celui du bac de recyclage de Normand Litjens.

24. PLAN D'ACTION 2008 DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Documents remis aux membres du Conseil.

25. OFFRE D'EMPLOI POUR CONTINUER L'INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES

Des offres de services seront demandées. Le sujet est reporté à la séance de mars.

26. FORUM « PROTÉGEONS NOTRE HÉRITAGE »

Aucune participation.

27. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Aucun rapport en janvier, aucun permis n'a été émis.

08-02-032

28. ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet de règlement numéro 81-08 adopté le 16 janvier 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : le projet de règlement no. 81-08, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 1992-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 35-91 DU VILLAGE DE PHILIPSBURG AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND, soit adopté.

Madame Ginette Lamoureux Messier s'abstient de voter.

ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 81-08

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 1992-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 35-91 DU VILLAGE DE PHILIPSBURG AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES A L'ABATTAGE D'ARBRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND.

ATTENDU QUE la municipalité désire abroger la section 2.9 « DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU DÉBOISEMENT » du règlement de zonage no. 1992-03 de la municipalité de Saint-Armand pour la remplacer par la section 2.9 « DISPOSITIONS RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRES » ;

ATTENDU QUE la municipalité désire abroger la section 2.9 « Dispositions spécifiques relatives au déboisement » du règlement de zonage no. 35-91 du Village de Philipsburg pour la remplacer par la section 2.9 « DISPOSITIONS RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRES » ;

ATTENDU QUE la municipalité désire abroger l'article 1.1.12 « Terminologie » du règlement de zonage no. 1992-03 de la municipalité de Saint-Armand pour la remplacer par le document « ANNEXE A - Terminologie »;

ATTENDU QUE la municipalité désire abroger le chapitre 5 du règlement de zonage no. 35-91 du Village de Philipsburg pour le remplacer par le document « ANNEXE A - Terminologie »;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Marielle Cartier à la séance du 16 janvier 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, PAR LA RÉOLUTION NO. _____, LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ADOPTÉ ET LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE PAR CE RÈGLEMENT AINSI QU'IL SUIT, SAVOIR:

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le texte du document intitulé « DISPOSITIONS RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRES » fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici tout au long reproduit.

ARTICLE 3 Le texte du document intitulé « ANNEXE A - Terminologie » fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici tout au long reproduit.

ARTICLE 4 Une copie du présent règlement est envoyée à la M.R.C. de Brome-Missisquoi pour avis de conformité.

ARTICLE 5 Le présent règlement, suite à toutes les approbations requises par la Loi, entrera en vigueur selon la Loi.

08-02-033 29. DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. DE BOIS CHAMPIGNY INC. POUR UNE COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE

CONSIDÉRANT QUE : la compagnie 9034-8822 Québec inc. désire effectuer une coupe d'érables dans une érablière sur une partie du lot 270 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est accompagné de deux prescriptions sylvicoles;

CONSIDÉRANT QUE : la demande ne contrevient en rien à la réglementation municipale présentement en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie la demande présentée par la compagnie 9034-8822 Québec inc. à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec concernant une coupe d'érables dans une érablière située sur une partie du lot 270;

QUE : la présente demande soit acheminée à la C.P.T.A.Q. sur réception du chèque de 250 \$ requis par ladite commission pour une demande d'autorisation.

ADOPTÉ

08-02-034 30. AUDITION À LA C.P.T.A.Q. POUR LE DOSSIER DE MAXIME NADEAU

Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : l'inspecteur municipal assiste à l'audition de la CPTAQ concernant la demande d'autorisation de Monsieur Maxime Nadeau.

ADOPTÉ

31. PLAINTÉ CONCERNANT LE 146 RUE CHARLES

La plainte est déposée.

- 08-02-035 32. ADHÉSION DE L'INSPECTEUR À LA C.O.M.B.E.Q.
- Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Marielle Cartier
et résolu
- QUE : l'adhésion à la C.O.M.B.E.Q. de Luc Marchessault soit renouvelée pour l'année 2008 au coût de 253.97 \$ taxes incluses.
- ADOPTÉ
-
- 08-02-036 33. VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LE «LE CONSERVATOIRE HORS LES MURS»
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu
- QUE : la subvention au montant de 1 500 \$ accordée pour les concerts du Conservatoire de Musique de Montréal soit versée à la Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes.
- ADOPTÉ
-
- 08-02-037 34. BOURSES D'ÉTUDE
- BOURSES D'ÉTUDE JEAN JACQUES BERTRAND
- Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyé par Richard Désourdy
et résolu
- QUE : la municipalité de Saint-Armand offre deux bourses d'étude de 200 \$ chacune à l'école Jean-Jacques Bertrand;
- QUE : les bourses soient remises à des finissants résidant à Saint-Armand ou Philipsburg de préférence, s'il y a lieu;
- QUE : Madame Ginette Lamoureux Messier soit nommée pour représenter la municipalité lors de la remise des bourses le 6 juin 2008.
- ADOPTÉ
-
- 08-02-038 BOURSES D'ÉTUDE MASSEY VANIER
- Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Marielle Cartier
et résolu
- QUE : la municipalité de Saint-Armand offre deux bourses d'étude de 200 \$ chacune au Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund;
- QUE : les bourses soient remises à des finissants résidant à Saint-Armand ou Philipsburg de préférence, s'il y a lieu.
- ADOPTÉ

- 08-02-039 35. LETTRE D'APPUI AU CARREFOUR CULTUREL
- CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Armand a déjà consacré une enveloppe budgétaire, pour le Carrefour Culturel, selon les événements de la programmation 2008;
- CONSIDÉRANT QUE : l'argent est attribué dans la mesure où les projets sont acceptés par le Conseil municipal;
- En conséquence,
- Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Richard Désourdy
et résolu
- QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie le Carrefour Culturel dans sa demande à la MRC de Brome-Missisquoi pour une subvention provenant de budgets spéciaux réservés au soutien des activités des carrefours culturels;
- QUE : la municipalité apprécie également l'appui de la MRC de Brome-Missisquoi à son Carrefour Culturel.
- ADOPTÉ
-
- 08-02-040 36. DEMANDE DE RÉSERVATION DE FONDS PAR LE COMITÉ DU CARREFOUR CULTUREL
- Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Serge Courchesne
et résolu
- QU' : un montant de 2 000 \$ prévu au poste budgétaire no. 02.702.00.975, « Subventions à des organismes », soit réservé pour des activités éventuelles du Carrefour Culturel.
- ADOPTÉ
-
37. PROGRAMME « SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS 2008 » DU CLD BROME-MISSISQUOI
- L'information a été transmise aux organismes de la municipalité.
-
38. APPEL DE PROJETS : FONDS CULTUREL DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI
- L'information a été transmise à Madame Ginette Lamoureux Messier, responsable du Carrefour culturel.
-
- 08-02-041 39. DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ÉVÈNEMENT CCLACC (CIRCUIT CYCLISTE DU LAC CHAMPLAIN)
- Il est proposé par Martin Landreville
appuyé par Marielle Cartier
et résolu
- QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte que les chemins municipaux soient utilisés par l'évènement CCLACC - Circuit Cycliste du Lac Champlain qui aura lieu le 7 juin 2008;
- QUE : la municipalité accepte d'installer des tables et des poubelles au quai pour le point de ravitaillement;
- QUE : Monsieur le maire, Réal Pelletier, soit présent au point de ravitaillement pour accueillir les participants.
- En faveur : 5 voix
Contre : 1 voix (Clément Galipeau)
- ADOPTÉ

08-02-042 40. APPUI AU PROJET DE LA MAISON AU DIAPASON

Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte d'acheter une brique au coût de 100 \$ pour appuyer le projet de la Maison Au Diapason à l'effet de construire dans notre région une maison de soins palliatifs.

ADOPTÉ

08-02-043 LETTRE D'APPUI AU PROJET DE LA MAISON AU DIAPASON

Il est proposé par Serge Courchesne
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QU' : une lettre appuyant le projet de la Maison Au Diapason, signée par le maire, soit envoyée à tous les citoyens et citoyennes, les invitant à se procurer une brique à 10 \$.

ADOPTÉ

41. RAPPORT DE LA MRC

Les nouveaux comités pour l'année 2008 ont été mis en place.

08-02-044 42. DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE TRAIN MONTRÉAL-SHERBROOKE DU DÉPUTÉ CHRISTIAN OUELLET

ATTENDU QUE : un circuit de train régulier de voyageurs entre Montréal-Farnham-Cowansville-Bromont-Magog-Sherbrooke desservirait une portion importante de notre population dans leurs déplacements journaliers;

ATTENDU QUE : ce projet de train quotidien contribuerait à l'essor socio-économique et immobilier de notre région et de notre communauté;

ATTENDU QUE : ce projet de train quotidien pourrait également engendrer d'importantes retombées touristiques pour notre communauté;

ATTENDU QUE : ces déplacements en train vont inévitablement contribuer à notre réduction d'émission des gaz à effet de serre, facteur important dans la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE : ce projet de train doit franchir dans sa phase initiale l'étude de faisabilité effectuée par Via Rail et qu'il y aura une deuxième phase pour déterminer les infrastructures nécessaires selon les besoins identifiés;

En conséquence,

Il est proposé par Clément Galipeau
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie le député fédéral monsieur Christian Ouellet dans ses démarches de mise sur pied d'un train régulier de voyageurs entre Montréal et Sherbrooke;

QUE : copie de cette résolution soit transmise au député fédéral de Brome-Missiquoi pour le soutenir dans ses discussions avec Via Rail et le propriétaire de la voie ferrée, Montréal, Maine & Atlantic.

En faveur : 5 voix
Contre : 1 voix (Martin Landreville)

ADOPTÉ

43. DEMANDE DE RENCONTRE PAR LA CBVBM

Sujet reporté à la séance de mars.

44. CONSULTATION PUBLIQUE POUR UNE RÉVISION DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS

Information transmise aux membres du Conseil.

45. DIVERS

Rien à ajouter.

08-02-045

46. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marielle Cartier
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 22H40

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier